

DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE :

PISCINE CREUSÉE

PISCINE HORS-TERRE

SPA

Une copie électronique par courriel des documents est nécessaire si les documents ne sont pas imprimés à l'échelle lors de la demande de permis

DOCUMENTS REQUIS :	PISCINE CREUSÉE	PISCINE HORS-TERRE	SPA
Un plan d'aménagement indiquant la localisation des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - La piscine hors-terre et piscine creusée; - Des clôtures existantes ou projetées; - Du cabanon existant ou projetée pour la piscine; - Des équipements mécaniques tels que pompes et filtreur; - Du filtreur et tout équipement de chauffage. 	●	●	
Une copie mise à jour du certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre;		●	●
Les détails de construction suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Détails du système de fermeture et de verrouillage automatique; - Hauteur et matériaux des clôtures existantes ou projetées; - Hauteur et matériaux du cabanon existant ou projeté; - Tous détails techniques liés à la piscine creusée, hors-terre dont les parois sont constituées de béton ou hors-terre devant être installée. 	●	●	
Tout document permettant de juger que l'installation d'un plongeur, le cas échéant, est conforme à la norme BNQ 9461 100 « Piscines résidentielles dotées d'un plongeur - Enveloppe d'eau minimale pour prévenir les blessures médullaires cervicales résultant d'un plongeon effectué à partir d'un plongeur » en vigueur au moment de l'installation.	●	●	
Un plan-projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre illustrant: <ul style="list-style-type: none"> - L'implantation de la piscine creusée; - La distance entre les bâtiments (principal et accessoires) et la piscine; - Les limites de propriété; - Les bâtiments accessoires; - Les niveaux de terrains existants et projetés; - Toute servitude existante. 	●		
Le dépôt remboursable au montant prévu par le règlement sur les tarifs en vigueur. Ce montant sera remboursé au suite dépôt à la Ville d'une copie mise à jour d'un certificat de localisation rédigé par un arpenteur-géomètre démontrant l'emplacement de la piscine creusée et les cotes de niveaux du terrain en quantité suffisante afin de refléter la topographie du terrain, et une fois que la conformité des travaux aura été constatée par l'officier municipal.	●		
Un plan d'aménagement indiquant la localisation des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - L'emplacement du spa; - Les clôtures existantes ou projetées. 			●
Les détails de construction du spa incluant : <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur et matériaux des clôtures existantes ou projetées; - Tous détails techniques liés au spa devant être installée, notamment quant au verrouillage son couvercle et le volume total du spa en litres. 			●

